

GROUPE	5	15	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

FRONTIER^{MD} MAX PLUS

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs (de grande culture et sucré)

HERBICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉ

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

NE PAS UTILISER DANS LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

GARANTIE : Diméthénamide-P..... 204 g/L
Atrazine..... 396 g/L

Contient du 1,2-benzisosthiazolin-3-one à raison de 0,014% à titre d'agent de conservation

No. D'HOMOLOGATION 30519

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

FRONTIER est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut causer des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruite de pulvérisation.

Laver à fond les parties exposées de la peau après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

NE PAS retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Le mélange et le remplissage ne sont pas autorisés dans les 30 m d'un habitat aquatique.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les plantes terrestres non visées et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons et des mesures de précaution indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'atrazine est persistant et s'accumulera d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'atrazine sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer FRONTIER MAX PLUS dans le contenant original seulement.
2. Entreposer FRONTIER MAX PLUS dans un endroit frais et sec.
3. Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale par l'entreposage.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide FRONTIER MAX PLUS supprimera la plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grande culture et le maïs sucré. L'herbicide FRONTIER MAX PLUS donnera une meilleure efficacité de suppression lorsqu'une incorporation, qu'elle soit mécanique ou faite par la pluie, suivra l'application et sera faite avant la levée des plantules des mauvaises herbes.

FRONTIER MAX PLUS peut être appliqué tôt en pré-semis, pré-semis incorporé, prélevée ou postlevée hâtive sur le maïs de grande culture et/ou mélangé en réservoir avec un produit d'association. FRONTIER MAX PLUS peut aussi être appliqué sur le maïs sucré en pré-semis incorporé ou en prélevée.

Appliquer FRONTIER MAX PLUS à la dose recommandée une seule fois par année.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

FRONTIER MAX PLUS appliqué seul, selon le mode d'emploi, supprimera les mauvaises herbes suivantes :

- Échinochloa pied-de-coq
- Pourpier potager
- Digitale (astringente, sanguine)
- Morelle noire de l'Est*
- Panic d'automne
- Sétaires (verte, glauque, géante)
- Renouée persicaire
- Chénopode blanc
- Panic capillaire

- Herbe à poux
- Amarante à racine rouge
- Renouée scabre
- Trèfle spontané
- Renouée liseron
- Moutarde des champs
- Folle avoine
- Vélar fausse giroflée
- Souchet comestible**

* pré-semis incorporé ou prélevée seulement (3,40 L/ha).

** pré-semis incorporé seulement (3,40 L/ha. Une dose plus faible pour la répression seulement)

Appliquer l'atrazine à la quantité maximale de 1,5 kg m.a./ha par année en traitement prélevée ou postlevée, mais avant que le maïs n'ait atteint 30 cm de haut. On peut effectuer un ou deux traitements par année, mais la quantité maximale d'atrazine qu'on peut appliqué en une année ne doit pas dépasser 1,5 kg m.a./ha. L'atrazine peut être appliqué seule ou en mélange en cuve avec un pesticide homologué à cette fin. Consulter les instructions concernant ces produits pour d'autres instructions.

FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE DE L'HERBICIDE FRONTIER MAX PLUS

Si les conditions de sécheresse persistent après une application de présemis incorporé ou de prélevée, la suppression des graminées annuelles pourrait bien ne pas être adéquat.

Une précipitation de pluie est nécessaire dans les 7 à 10 jours du traitement pour activer l'herbicide FRONTIER MAX PLUS et lui permettre de se déplacer dans le sol. Si les conditions sèches persistent, un léger travail du sol ou l'utilisation d'une houe rotative est nécessaire pour faire entrer le produit en contact avec le sol humide et supprimer les mauvaises herbes non encore touchées. Si une culture est nécessaire à cause de la formation d'une croûte ou du compactage du sol, le hersage devrait être superficiel pour minimiser la dilution de l'herbicide.

INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Choisir la buse appropriée afin d'éviter de pulvériser une fine bruine. Pour un résultat optimal, utilisez des pulvérisateurs munis de buse à jet plat ou des buses similaires afin d'assurer une meilleure couverture. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 170 L et à une pression de 200 à 300 kPa. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utilisez le volume d'eau le plus élevé. Une bonne couverture assurera une meilleure suppression des mauvaises herbes.

Maintenez le système de retour en cuve en fonction ou se rapprocher du fond du réservoir pour diminuer la formation de mousse. Utiliser des tamis de 16-mesh pour la succion, des tamis de 50-mesh partout ailleurs sur le pulvérisateur.

Protéger les opérateurs d'équipement de la dérive ou des brumes de pulvérisation. Des renseignements additionnels sur la gestion de la dérive de pulvérisation pour les applications au sol sont fournis à la section "GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES

APPLICATIONS AU SOL". Lors d'un traitement à faible volume, il est essentiel d'avoir une couverture complète et une excellente pulvérisation pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Planifier les traitements en fonction des conditions locales. Consulter les autorités agricoles locales pour obtenir des renseignements précis au sujet de l'emploi de ce produit.

DIRECTIVES DE L'APPLICATION POUR UN DÉSHERBAGE EN SAISON LONGUE

FRONTIER MAX PLUS peut être utilisé seul pour éliminer les mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que les graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette dans le maïs grande culture lorsqu'appliqué en pré-semis incorporé, pré-semis ou en postlevée hâtive. Pour le maïs sucré, FRONTIER MAX PLUS peut être appliqué comme traitement en pré-semis incorporé ou en prélevée. Les doses employées de ce produit peuvent varier selon la texture de sol et la teneur en matière organique.

Pour un brûlage et un contrôle résiduel pendant toute la saison de la majorité des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées annuelles dans le maïs en semis direct et travail réduit du sol, FRONTIER MAX PLUS peut être mélangé en réservoir avec le glyphosate et appliqué comme traitement de surface tôt en pré-semis.

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Application en pré-semis incorporé

Appliquer FRONTIER MAX PLUS comme traitement à pleine surface et incorporer en utilisant une herse, un cultivateur ou autre équipement en mesure d'effectuer une incorporation superficielle uniforme dans les 5 cm premiers cm dans les 7 jours suivants le semis. Évitez une incorporation plus profonde car une suppression moins efficace et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Une incorporation immédiatement après l'application n'est pas nécessaire. Utiliser la dose de FRONTIER MAX PLUS la plus élevée sur l'étiquette pour les sols à texture fine ou à teneur élevée en matière organique et pour des infestations sévères de mauvaises herbes.

Dose : 3,04 à 3,40 L/ha

Application en prélevée et en postlevée hâtive

Appliquer FRONTIER MAX PLUS aux doses les plus élevées dans le tableau ci-dessous pour les sols à texture fine ou à teneur élevée en matière organique et pour des infestations sévères de mauvaises herbes. Ne pas appliquer au-delà du stade 2 feuilles des mauvaises herbes. Appliquer après le semis et jusqu'au stade 4 feuilles du maïs inclusivement.

Quelques brûlures du feuillage peuvent survenir pour les applications en postlevée mais sans affecter le rendement.

À moins que spécifié autrement, NE PAS mélanger FRONTIER MAX PLUS avec des engrais liquides, huiles, concentrés d'huiles ou surfactants lors de l'application en postlevée car des dommages sévères à la culture pourraient survenir.

NE PAS appliquer sur le maïs sucré comme traitement en postlevée.

Type de sol	Taux (L/ha) Matière organique		
	Moins de 3 %	3 à 6 %	7 à 10 %
Sols à texture grossière	2,67	2,67	3,04
Sols à texture moyenne	2,67	3,04	3,40
Sols à texture fine	2,67	3,04	3,40

Mélanges en réservoir pour une suppression en saison longue – Maïs de culture grande seulement

NE PAS utiliser ces mélanges en réservoir pour le maïs sucré.

Application de surface avant ou après le semis maïs précédant l'émergence de la culture

Pour un brûlage et un contrôle résiduel en saison longue de la majorité des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles dans le maïs en semis direct et travail réduit du sol, FRONTIER MAX PLUS peut être mélangé en réservoir à la dose de 2,67 à 3,40 L/ha avec le glyphosate et appliqué comme traitement de surface avant ou après le semis maïs précédant l'émergence de la culture. Utiliser la dose de FRONTIER MAX PLUS la plus élevée sur l'étiquette pour les sols à texture fine ou à teneur élevée en matière organique et pour des infestations sévères de mauvaises herbes.

Consultez l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, ainsi que les recommandations, précautions et restrictions. FRONTIER MAX PLUS est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement en pré-semis du maïs dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel de di-ammonium ou sel de potassium.

Dose de FRONTIER MAX PLUS	Doses des produits d'association
FRONTIER MAX PLUS à une dose de 2,67 à 3.40 L/ha ¹	2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)

¹ Utiliser la dose la plus élevée sur l'étiquette pour les sols à texture fine ou à teneur élevée en matière organique et pour des infestations sévères de mauvaises herbes.

DIRECTIVES DE L'APPLICATION POUR UNE SUPPRESSION EN SAISON COURTE

Des doses réduites de FRONTIER MAX PLUS peuvent être utilisées lorsqu'un effet résiduel écourté provenant du désherbage est nécessaire tel que pour les traitements en postlevée ou prélevée dans la situation où une application d'un autre herbicide homologué est prévue dans la culture pour un contrôle amélioré des mêmes espèces ciblées de mauvaises herbes.

Application en prélevée

FRONTIER MAX PLUS peut être appliqué comme traitement en prélevée à une dose réduite de 2,15 L/ha pour une suppression ou une répression en début de saison des mauvaises herbes énumérées ci-dessous lorsque est prévue une application d'un autre herbicide homologué tel que le glyphosate dans le maïs tolérant au glyphosate.

FRONTIER MAX PLUS appliqué en début de saison à cette dose va fournir une suppression en début de saison pour l'amarante à racine rouge et une répression en début de saison de la petite herbe à poux, digitale sanguine et astringente, sétaire (verte, glauque et géante), chénopode blanc, pied de coq et morelle noire de l'Est.

Application en postlevée hâtive

Pour une suppression en saison longue des mauvaises herbes qui émergent tardivement énumérées ci-dessous pour le maïs grain tolérant au glyphosate, FRONTIER MAX PLUS peut être appliqué à une dose réduite de 2,15 L/ha pour une application en postlevée hâtive pour un mélange en réservoir avec le glyphosate. L'application de glyphosate dans la culture supprimera toutes les mauvaises herbes émergées dans le maïs tolérant au glyphosate et permettra d'utiliser une dose plus faible de FRONTIER MAX PLUS afin d'éliminer les mauvaises qui émergent plus tard au cours de la saison.

Amarante à racine rouge, herbe à poux, chénopode blanc, digitale (astringente, sanguine), échinochloa pied-de-coq, sétaires (verte, glauque, géante), renouée liseron, renouée persicaire, renouée scabre, et morelle noire de l'Est.

AVERTISSEMENT : Appliquer le glyphosate sur les variétés de maïs seulement tolérantes au glyphosate, c'est-à-dire les variétés avec le gène Roundup Ready. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS IDENTIFIÉES COMME ÉTANT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CETTE APPLICATION.**

Consultez l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, ainsi que les recommandations, précautions et restrictions. FRONTIER MAX PLUS est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement en pré-semis du maïs dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel de di-ammonium ou sel de potassium.

Dose de FRONTIER MAX PLUS	Doses des produits d'association
FRONTIER MAX PLUS à une dose de 2,15 L/ha	2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)

ENGRAIS LIQUIDE

Des solutions azotées ou des engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau comme porteur pour une application de l'herbicide FRONTIER MAX PLUS en présemis incorporé ou en prélevée dans le maïs. NE PAS utiliser de solutions d'engrais pour les applications de postlevée. Pour les mélanges en réservoir, consulter l'étiquette de l'autre produit du mélange pour connaître les instructions concernant l'application avec les engrais liquides. Avant de remplir le réservoir du pulvérisateur, il faut toujours au préalable évaluer la compatibilité de l'herbicide FRONTIER MAX PLUS avec l'engrais liquide en mélangeant dans un pot une petite quantité d'herbicide avec une quantité proportionnelle d'engrais liquide.

ENGRAIS EN VRAC SEC

Plusieurs engrais en vrac secs peuvent être imprégnés avec l'herbicide FRONTIER MAX PLUS. L'herbicide devrait être vaporisé directement sur l'engrais, en utilisant n'importe quel type de mélangeur à engrais en vrac secs. Une poudre à haut degré d'absorption, comme de la terre diatomée ou de l'argile en poudre fine, peut être appliquée si le mélange herbicide-engrais est trop mouillé. Un minimum de 225 kg par hectare d'engrais en vrac secs devrait être appliqué.

Le mélange herbicide/engrais devrait être incorporé immédiatement après l'application. NE PAS imprégner l'herbicide FRONTIER MAX PLUS sur des engrais à base de nitrate, sur des superphosphates ou de la pierre à chaux.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application de FRONTIER MAX PLUS, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre et commencer l'agitation.
3. Si vous utilisez des granules se dispersant dans l'eau comme produit d'association en réservoir, ajouter la quantité appropriée au réservoir et continuer l'agitation jusqu'à une dispersion complète.
4. Ajoutez la quantité de FRONTIER MAX PLUS nécessaire et continuer l'agitation.
5. Si nécessaire, ajoutez la quantité appropriée de liquide ou de solution au produit d'association du mélange en réservoir. Poursuivre l'agitation.
6. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.
7. Maintenir continuellement une agitation constante tout au long de l'application jusqu'à ce que la pulvérisation soit terminée. Après toute interruption de la pulvérisation, une agitation délicate en profondeur est nécessaire pour remettre la bouillie en suspension avant de reprendre la pulvérisation. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.
8. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent. Consulter l'étiquette du produit d'association spécifique pour les directives sur le nettoyage. Éliminez toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

DIRECTIVES POUR LES ROTATIONS

Dans la situation où il y a un échec dans les champs traités avec FRONTIER MAX PLUS, seuls les champs de maïs de grande culture peuvent être semés comme culture de secours. À l'exception de la betterave à sucre et du tabac, toutes les autres cultures peuvent être semées un an après l'application de FRONTIER MAX PLUS aux doses sur l'étiquette. Lorsque des périodes de temps sec surviennent au cours de l'année du traitement, il peut y avoir certains dommages retrouvés dans les cultures qui suivent comme le haricot blanc, les oignons, les pois, les tomates et les rutabagas. Le dommage survient la plupart du temps lorsque les plantules sont soumises à des périodes de stress tel qu'un climat anormalement chaud et sec.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur après utilisation pour éviter des dommages sur la prochaine culture pulvérisée.
2. NE PAS appliquer sur le maïs de grande culture dans les 100 jours de la récolte.
3. NE PAS appliquer sur le maïs sucré dans les 60 jours de la récolte.
4. NE PAS faire paître ou nourrir les animaux avec le maïs immature traité dans les 40 jours suivant l'application de FRONTIER MAX PLUS.
5. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation/potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
6. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.

Pour les travailleurs incorporant l'atrazine dans l'engrais secs en vrac, les conditions suivantes doivent être respectées:

- Cette activité est réservée aux infrastructures commerciales (pour empêcher l'imprégnation à la ferme).
- Les infrastructures doivent utiliser un système fermé de mélange/remplissage.
- Un maximum de 1500 kg de matière active peut être incorporé par jour.
- Cette activité ne doit pas survenir plus de 30 jours par année.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL

Renseignements généraux

Employer de bonnes pratiques de pesticides et appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de la température, du matériel d'application et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment de l'application.

Pour la protection des habitats non visés, il faut éviter la pulvérisation directe de tout plan d'eau et des autres habitats écologiquement vulnérables ou la dérive du nuage de pulvérisation vers ces habitats. La combinaison des caractéristiques du matériel avec les facteurs météorologiques détermine le potentiel de dérive du nuage de pulvérisation. Il revient au préposé à l'application de tenir compte de tous ces facteurs au moment de prendre des décisions concernant les applications de pesticides.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (incluant les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zone tampon pour la protection des:	
	Habitats terrestres (m)	Habitats aquatiques (m)
Pulvérisateur agricole*	10	10

* Dans le cas des pulvérisateurs de champ, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur (hauban, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon des produits qui est la plus grande (la plus restrictive).

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques ou les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement incluent notamment des précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile). Il faut éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le potentiel de contamination des habitats aquatiques

par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, particulièrement dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux ou loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, FRONTIER MAX PLUS est à la fois un herbicide du groupe 5 et du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide FRONTIER MAX PLUS et à d'autres herbicides des groupes 5 et 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide FRONTIER MAX PLUS ou les herbicides des mêmes groupes 5 et 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

2022-0975
2022-03-04

GROUPE	5	15	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

FRONTIER^{MD} MAX PLUS

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs (de grande culture et sucré)

HERBICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉ

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

NE PAS UTILISER DANS LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

GARANTIE : Diméthénamide-P..... 204 g/L
Atrazine..... 396 g/L

Contient du 1,2-benzisosthiazolin-3-one à raison de 0,014% à titre d'agent de conservation

No. D'HOMOLOGATION 30519

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

FRONTIER est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

Nocif si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut causer des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation.

Laver à fond les parties exposées de la peau après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

NE PAS retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Le mélange et le remplissage ne sont pas autorisés dans les 30 m d'un habitat aquatique.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les plantes terrestres non visées et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons et des mesures de précaution indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'atrazine est persistant et s'accumulera d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'atrazine sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer FRONTIER MAX PLUS dans le contenant original seulement.
2. Entreposer FRONTIER MAX PLUS dans un endroit frais et sec.
3. Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale par l'entreposage.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975
2022-03-04

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.